



Conseil d'administration

320^e session, Genève, 13-27 mars 2014

GB.320/INS/14/1

Section institutionnelle

INS

Date: 17 février 2014

Original: anglais

QUATORZIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Rapport du Directeur général

Premier rapport supplémentaire: Le point sur la réforme interne

Objet du document

Le présent rapport rend compte des progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme de réforme interne.

Objectif stratégique pertinent: Tous les objectifs stratégiques.

Incidences sur le plan des politiques: Utilisation plus efficace des ressources humaines et financières pour répondre aux besoins des Membres.

Incidences juridiques: Aucune.

Incidences financières: Aucune.

Suivi nécessaire: Aucun.

Unité auteur: Bureau du Directeur général adjoint pour la gestion et la réforme (DDG/MR).

Documents connexes: Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, et la résolution qui l'accompagne concernant le renforcement de la capacité de l'OIT d'appuyer les efforts déployés par ses Membres pour atteindre ses objectifs dans le contexte de la mondialisation, Conférence internationale du Travail, 97^e session, Genève, 2008; GB.317/INS/12/2.

Introduction

1. Depuis la mise en place des réformes structurelles concernant le Portefeuille de la gestion et de la réforme et le Portefeuille des politiques, dont il est fait état dans le deuxième rapport sur la réforme présenté au Conseil d'administration ¹, l'attention s'est tournée vers les aspects opérationnels de la réforme. Plus précisément, les travaux ont avancé en ce qui concerne l'examen des activités sur le terrain, de la structure extérieure et de la coopération technique, des politiques et pratiques de gestion des ressources humaines, des services administratifs et de la communication. Les mesures prises dans ces domaines jetteront les bases d'améliorations importantes dans la manière dont l'OIT répond aux attentes des mandants et prête ses services, ainsi que d'une augmentation de l'efficacité, de l'efficacité et de l'impact de ses activités. Dans le même temps, des mesures ont été prises pour consolider les précédentes réformes, tout en veillant à définir des objectifs concrets et assortis de délais et à soutenir et accélérer leur réalisation.
2. L'ensemble des activités, études et examens relatifs à la réforme et à l'exécution se poursuivent dans la limite des ressources disponibles. Reste en vigueur aussi la pratique consistant à constituer des équipes internes chargées d'examiner chacune des principales activités de réforme et de formuler des recommandations à leur sujet en consultant des experts indépendants s'il y a lieu. L'équipe de direction supervise et contrôle la mise en œuvre des décisions.
3. Le présent document est principalement consacré à l'examen des activités sur le terrain, de la structure extérieure et de la coopération technique, ainsi que de la communication et des services administratifs. Les deux domaines de réforme ci-après font l'objet de documents distincts soumis au Conseil d'administration et ne sont pas traités dans le présent document:
 - a) propositions découlant du plan d'action du Directeur général pour la réforme dans le domaine de la gestion des ressources humaines (GB.320/PFA/13);
 - b) suivi de la discussion sur la dissolution de l'Institut international d'études sociales et la création du Département central de la recherche (GB.320/INS/14/2).

Activités sur le terrain et structure extérieure

4. L'évaluation exhaustive des modèles régissant les dotations en ressources, les interactions et la prestation de services, qui est effectuée dans le cadre de l'examen des activités sur le terrain et de la structure extérieure et de la coopération technique, constitue l'un des piliers de cette phase du programme de réforme. Cet examen a fait ressortir la complexité des activités de l'OIT, notamment en ce qui concerne les relations entre le siège et le terrain, et a permis de déterminer un certain nombre de mesures qui pourraient être envisagées pour intégrer dans toutes les activités de l'Organisation l'approche de l'«Unité dans l'action à l'OIT». A cette fin, l'examen comprend également des propositions sur la manière d'améliorer les relations, la compréhension et la coopération entre le siège et les bureaux extérieurs en vue de réaliser un travail plus abouti dans les pays. Cette orientation est conforme aux nouvelles dispositions organisationnelles qui sont mises en place dans le cadre des activités liées aux domaines de première importance (ACI).

¹ Document GB.319/INS/14/1.

5. L'équipe chargée de l'examen a présenté son rapport au Directeur général à la fin du mois de décembre 2013, et l'équipe globale de direction a examiné ce rapport lors d'un séminaire en janvier 2014². Le Directeur général étudie attentivement les propositions avant d'arrêter ses décisions sur les questions relatives à la structure extérieure, aux activités sur le terrain et à la coopération technique compte tenu de différents critères – qualité, souplesse, pertinence, efficacité et incidence au niveau des pays.

Communication

6. La mise en œuvre des décisions prises à la suite de l'examen de la communication interne et externe a progressé, des mesures étant prises eu égard aux quatre principaux objectifs de la réforme de la communication.
7. Etant donné le rôle stratégique central des communications internes, il importe de renforcer les capacités du Bureau. Un chef de la communication interne a été nommé et dirigera désormais l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie globale de communication interne pour l'ensemble du Bureau. Cela demandera un engagement systématique du personnel à tous les niveaux et impliquera un examen des pratiques et des outils en vue de faciliter la communication interne et d'assurer son efficacité.
8. Dans l'intervalle, des mesures ont été prises pour améliorer le partage d'informations, notamment grâce à un nouveau bulletin d'information périodique et à la tenue à jour du site Internet consacré à la réforme.
9. L'application aux travaux sur le terrain du principe de la «communication pour le développement», en particulier dans le contexte des domaines de première importance, permet de renforcer la capacité de sensibilisation de l'OIT.
10. Un espace a été créé pour permettre aux spécialistes de la communication au siège et sur le terrain d'échanger des informations et de collaborer. Il favorisera des activités de communication cohérentes et coordonnées à l'échelle mondiale.
11. Un programme visant à associer les directeurs et spécialistes du siège et des bureaux extérieurs à la mise en œuvre de la feuille de route de la réforme de la communication est en cours d'élaboration. Cela facilitera le développement d'une stratégie de communication unique et intégrée.
12. Le site Web mondial de l'OIT (www.ilo.org) a été revu de façon à ce qu'il réponde au mieux aux attentes des utilisateurs, sur les plates-formes les plus diverses. Actuellement testée, la nouvelle version sera prochainement mise en ligne.

Services administratifs

13. Plusieurs examens des fonctions administratives internes sont en cours ou viennent de s'achever. Ils concernent principalement la gestion des dossiers, des registres et des communications (téléphone, courrier, etc.). Les processus métiers pertinents sont analysés afin de trouver des possibilités de relever le niveau des services et d'efficacité

² Ce rapport a été mis à la disposition du personnel et peut être consulté à l'adresse: <http://labordoc.ilo.org/record/460807?ln=fr>. Il est actuellement disponible en anglais. Les versions française et espagnole seront disponibles prochainement.

administrative. Les résultats faciliteront également la réorganisation des responsabilités fonctionnelles entre les unités du Portefeuille de gestion et de la réforme.

14. La détermination de domaines spécifiques dans lesquels des mesures liées à l'examen des activités sur le terrain et de la structure extérieure et de la coopération technique pourraient être nécessaires a commencé et se poursuivra pour appuyer les décisions prises.

Conclusion

15. L'exécution du programme de la réforme, au départ axée sur les structures, se concentre progressivement sur les activités, les pratiques et, de manière critique, les résultats. La transparence, l'esprit d'équipe et la réactivité demeurent les éléments moteurs de la réforme et la clé de la réussite. Des efforts considérables doivent maintenant être déployés pour faire en sorte que toutes les composantes du programme de la réforme s'articulent sans discontinuité et que les nouvelles méthodes de travail s'enracinent afin d'atteindre l'objectif visé: améliorer la qualité, l'efficience, l'efficacité et l'impact de l'ensemble des services de l'OIT. Des travaux sur les moyens de mesurer l'incidence de la réforme sont sur le point d'être achevés; ils faciliteront le suivi des progrès réalisés à cet égard.